

La censure militaire et policière, 1914-1918

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La censure militaire et policière, 1914-1918 / Maurice Rajsfus

A pour autre édition sur le même support : La censure militaire et policière 1914-1918 Maurice Rajsfus [Nouvelle édition] 2014 Paris Cherche midi 1 vol. (327 p.) Collection Documents 978-2-7491-3575-5

Auteur(s) : Rajsfus, Maurice (1928-2020)

Publication : Paris : le Cherche midi Éditeur, DL 1999

Description matérielle : 1 vol. (259 p.) : couv. ill. ; 24 cm

Collection : Collection Documents

ISBN : 2-86274-671-1

EAN : 9782862746715

Appartient à la collection : Documents (Cherche Midi) 1158-8942

Classification décimale Dewey : 363.309 44
353.370 944

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Dès les premiers jours de la Grande Guerre, la censure est instaurée et cette mesure va bien au-delà du contrôle pointilliste de la presse. L'état-major de l'armée, chargé des opérations de censure, délègue une grande partie de son pouvoir à la préfecture de Police. Sont traqués prioritairement les propos défaitistes, les slogans et écrits divers appelant à la Paix. Plus généralement, l'attention est portée à tout ce qui pourrait nuire au moral des troupes et, plus encore, à celui de l'arrière. Des pères-la-pudeur s'acharnent sur des chansons datant de la Belle Epoque et il en va de même pour le théâtre, le cinéma et la littérature. Une armée de censeurs veille également dans le domaine du contrôle postal aux armées, tandis que nombre de civils voient leur correspondance interceptée par la police. L'intérêt supérieur de l'Etat commande de régenter aussi la vie privée des Français. En fait, tous les moyens d'expression sont devenus suspects et les Français sont encadrés dans un système qui ne laisse plus d'espace à l'expression libre, même lorsque les nécessités de la Défense nationale ne peuvent être invoquées. De tout temps, et particulièrement de 1914 à 1918, faute de supprimer la parole, la censure a

eu pour vocation de détruire l'écrit et l'image, la musique, à l'occasion. Bien évidemment, la censure rend fou le censeur qui a tendance à prendre ses contemporains pour des citoyens de second ordre.

Sujet - Nom commun : Liberté d'expression -- France -- 1900-1945

Censure -- France -- 1900-1945

Guerre mondiale (1914-1918) -- Censure -- France

Politique et gouvernement -- France -- 1914-1940